

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 septembre 2018

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1237)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 1865

présenté par

M. Mathiasin, M. Garcia, Mme Benin, M. Bolo, M. Fuchs, Mme Essayan, Mme El Haïry,
Mme Deprez-Audebert et M. Hammouche

ARTICLE 57

À l'alinéa 4, substituer au mot :

« prévues »

le mot :

« prévus »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.